



Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
VAUREAL

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 21 février 2019

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Daniel DEVAUCHELLE, Régis RICORDEAU, Paul LINZA, Etienne GUERRERO, Anne- Sophie GUILLIER, Annick CRECY et Franck OLIVIER

Absents excusés : Isabelle CRUBLE donne pouvoir à Alain BEZARD, Aurélie DEREMETZ donne pouvoir à Aline BOUDIN, Paul MORATEL donne pouvoir à Franck OLIVIER

Soit, sur quinze membres en exercice, douze présents et quinze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Election du secrétaire de séance

Dominique Papillon est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 13 décembre 2018

Le compte-rendu est approuvé avec 14 voix pour une contre (Franck OLIVIER)

Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sagy

Point présenté par Guy PARIS

L'enquête publique concernant le PLU a eu lieu du 12 novembre au 14 décembre 2018, le commissaire-enquêteur a adressé une liste de questions le 21 décembre 2018.

Les élus ont été invités à une réunion de travail le jeudi 3 janvier 2019 pour répondre aux questions du commissaire-enquêteur.

Ces réponses ont été transmises le vendredi 4 janvier 2019 à Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Ronan HEBERT est venu remettre en mairie, le lundi 14 janvier 2018, son rapport d'enquête avec un avis favorable assorti de la réserve suivante :

- Refaire les plans de zonage conformément aux prescriptions du commissaire-enquêteur et les remarques émises par le public et les PPA.

Une réunion a été organisée en mairie le mercredi 23 janvier 2019 avec le bureau d'étude LDL et le PNR du Vexin français concernant les observations du commissaire-enquêteur.

Les documents corrigés (plans de zonage et autres pièces constitutives du projet de PLU) ont été transmis aux membres du Conseil municipal le lundi 4 février 2019.

Les élus du Conseil municipal ont été conviés à une réunion de travail pour relecture le vendredi 8 février 2019.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal approuve, avec 13 voix pour et 2 contre (Franck OLIVIER, Paul MORATEL) le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sagy.

Institution du Droit de Prémption Urbain

Point présenté par Guy PARIS

Suite au vote du PLU, Monsieur le Maire propose d'instituer un Droit de Prémption Urbain sur les secteurs inscrits en zone urbaine :

- Ua (Cœur historique de la commune),
- Ub (extension pavillonnaire de la commune),
- Ui (emprise de l'ancien moulin de Sagy)
- AU (chemin de la messe au Village)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (Ferme du Lavoir à Saillancourt)

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à exercer, au nom de la commune, les droits de prémption comme définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, avec 13 voix pour et 2 contre (Franck OLIVIER, Paul MORATEL), d'instituer un Droit de Prémption Urbain sur les secteurs précités inscrits en zone urbaine, et d'autoriser Monsieur le Maire à exercer, au nom de la commune, les droits de prémption comme définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

Demande de subvention DETR 2019

Point présenté par Alain BEZARD

Il est proposé de présenter deux projets de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au titre de l'année 2019.

Par la circulaire préfectorale du 26 décembre 2018, il apparait que ces projets peuvent bénéficier d'une subvention de 40 % par dossier au titre de DETR.

Alain BEZARD indique que les demandes portent sur :

- la réfection du bâtiment mairie qui doit faire l'objet de travaux au niveau de la toiture et du clocheton
- la création d'un columbarium dans le cimetière communal.

Afin de financer ces éventuels projets, il est proposé de déposer en Préfecture une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Demande de subvention auprès du PNR du Vexin

Point présenté par Alain BEZARD

Alain BEZARD propose de solliciter auprès du Parc Naturel Régional du Vexin français, une subvention complémentaire à celle de l'Etat (DETR) pour la réfection du bâtiment mairie qui doit faire l'objet de travaux au niveau de la toiture et du clocheton. La subvention maximale est de 70 % du coût des travaux HT sur un plafond de 30 000 €.

Le montant des travaux est estimé à 41 478,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin français.

Tarification de la restauration pour le personnel communal

Point présenté par Aline BOUDIN

Il est proposé au Conseil municipal de permettre au personnel de commander des repas de la restauration scolaire au prix unitaire de 3 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour le tarif du repas à 3 € pour le personnel communal.

Autorisation de prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Point présenté par Guy PARIS

Considérant que le budget primitif 2019 sera voté au mois d'avril et que certaines dépenses d'investissement ont besoin d'être engagées avant le vote, notamment un lave-linge et un chauffe-eau pour l'école

Il est proposé au conseil municipal de permettre la prise en charge de ses dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, l'autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2018, avant le vote du budget 2019.

Indemnité du Trésorier

Point présenté par Alain BEZARD

En l'application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/123 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un versement d'indemnités de conseil au comptable du trésor a été institué.

L'arrêté du 16/12/1983 (article 3) a fixé les modalités d'attribution. Conformément aux dispositions de cet arrêté, le taux d'indemnité sur une base de 100 % a été calculé à la somme de 427.60 € brut soit 386,86 € net.

En 2016, 2017 et 2018, le Conseil municipal a voté une indemnité correspondant à 50 % du montant demandé. Si l'assemblée renouvelle cette proposition la somme versée sera de 213,80 € brut soit 193,43 € net.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote pour l'indemnité au taux de 50 %, avec 13 voix pour, 1 abstention (Alain BEZARD) et une voix contre (Annick CRECY).

Participation à la procédure de mise en concurrence du CIG de la convention de participation santé 2020-2025

Point présenté par Sandrine BILLARD

Le CIG va remettre en concurrence, dans le courant de l'année 2019, les conventions de participation « PSC1 » et « PSC2 » pour le risque santé.

Ces dernières, dont l'attributaire est Harmonie Mutuelle, prennent fin au 31 décembre 2019 et permettent aux agents de se doter d'une complémentaire santé négociée pour le remboursement des postes de soins tels que les frais d'hospitalisation, l'optique, le dentaire, la pharmacie, les consultations...

Après avoir délibéré le Conseil municipal, décide, à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

et

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1er janvier 20

Information sur la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale

Point présenté par Guy PARIS

La commission de contrôle mise en place dans le cadre du REU (Répertoire Electoral Unique) a pour mission de contrôler a posteriori les décisions prises par le maire et doit examiner les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

Pour les communes de plus de 1000 habitants, la commission est composée de 5 personnes (3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, et 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau). Le maire et les adjoints ne peuvent pas en faire partie.

La liste proposée à la préfecture par le maire est la suivante :

- Isabelle CRUBLE
- Daniel DEVAUCHELLE
- Régis RICORDEAU

- Annick CRECY
- Franck OLIVIER

Par arrêté n° 2019-002 en date du 7 janvier 2019, sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le préfet a désigné les cinq conseillers municipaux proposés par le maire de Sagy.

Refus d'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de Sagy.

Point présenté par Guy PARIS

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour, en début de séance, avec l'accord de l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Le maire informe que le 7 novembre 2018 à 14h30 lors de la Commission consultative des gens du voyage à Cergy, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 a été présenté aux membres de la commission, dont fait partie Edith Andouvie, maire d'Us.

Pour la CC Vexin Centre, qui n'avait pas de prescriptions d'accueil lors du précédent Schéma, dans la synthèse des orientations d'accueil, il est indiqué « une réflexion sur de nouvelles prescriptions à Sagy ou Longuesse pour 16 places en Aire d'Accueil ».

Le 7 décembre 2018 lors de l'atelier thématique sur l'accompagnement social et institutionnel à Cergy, les maires de Sagy et Longuesse ont fait part de leur étonnement que les noms de leurs communes soient indiquées dans le rapport, sans aucune concertation par le bureau d'études CATHS chargé du dossier pour le compte de la Préfecture du Val d'Oise.

Ils ont indiqué qu'aucune réunion n'a été organisée au sein de la communauté de communes Vexin Centre, qui a la compétence depuis le 1er janvier 2018, et on fait part de leur refus pour accueillir une aire d'accueil.

Le 13 février 2019 à 14h30, l'atelier territorial Ouest du département avec les EPCI à Cergy a réuni la communauté d'agglomération et les communes de Cergy-Pontoise, les communautés de Communes et les communes du Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes, Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, Haut Val-d'Oise et Vexin Val de Seine. Sur les 105 communes concernées et invitées à la rencontre, seules une vingtaine étaient représentées, dont dix pour la seule Communauté de Communes Vexin Centre.

Il a été indiqué aux élus que l'ouest du département est une zone passagère pour les gens du voyage et qu'il a lieu de prévoir des aires d'accueil répondant aux critères suivants :

- Desservies en eau et électricité
- Proches d'une desserte routière
- Implantées en dehors des agglomérations

Dans la présentation du schéma qui a été faite aux élus, il est indiqué une aire d'accueil de 16 places à Sagy ou Longuesse

La Charte du PNR du Vexin français actuelle n'autorise pas l'accueil des gens du voyage.

Le maire de Sagy a indiqué que les gens du voyages venant à Sagy n'étaient pas des itinérants, mais habitaient pour la plupart dans le Val-d'Oise. De mai à septembre ils s'installent de commune en commune sur des espaces enherbés.

Le Conseil municipal :

- Fait-part de son étonnement de n'avoir été ni consulté ni informé du projet présenté en Commission consultative des gens du voyage le 7 novembre 2018
- Indique que la commune de Sagy ne dispose pas de terrain, répondant aux critères indiqués dans le schéma départemental, pour aménager une aire d'accueil des gens du voyage

Après en avoir délibéré refuse, avec 14 voix pour et une abstention (Franck OLIVIER) l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Sagy.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 20h30.

Fait à Sagy, le 22 février 2019

Le Maire,
Guy PARIS

